



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2020-004

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2020

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse**

23-2020-01-01-001 - Arrêté DDFiP-GPP portant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Frédéric FAGUET, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2020-01-01-001

Arrêté DDFiP-GPP portant subdélégation de signature aux  
collaborateurs de M. Frédéric FAGUET, Directeur  
départemental des finances publiques de la Dordogne par  
intérim en matière de gestion des successions vacantes de  
la Creuse



## PREFECTURE DE LA CREUSE

### Arrêté DDFiP/GPP du 1er janvier 2020 portant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Frédéric FAGUET, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse

La Préfète de la Creuse,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

**Vu** l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret du 9 mai 2018 nommant Mme Magali DEBATTE, administratrice civile hors classe, secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France, Préfète de la Creuse ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

**Vu** l'arrêté n° 23-2019-12-31-004 de la Préfète de la Creuse en date du 31 décembre 2019 accordant délégation de signature à M. Frédéric FAGUET, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Creuse,

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

## ARRÊTE

**Article 1** : - La délégation de signature qui est conférée à **M. Frédéric FAGUET**, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 2019, sera exercée par :



**Mme Francine PICARD**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du " pôle Etat Contrôle et Expertise " à la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

**Article 2** : - A défaut, en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **Mme Béatrice LACROIX**, inspectrice divisionnaire, responsable de la division "Domaine".

**Article 3** : - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants à l'effet de signer les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes et à la gestion des successions en déshérence :

- **Mme Annabelle POUPONNOT**, Inspectrice ;
- **M. Fabrice MONTASTIER**, contrôleur principal ;
- **M. Rodolphe LAGORCE**, contrôleur principal ;
- **Mme Valérie COUTURIER**, contrôlease principale ;
- **Mme Blandine CHOUISSA**, contrôlease principale ;
- **M. David SALVADOR**, agent d'administration principal.

**Article 4** : - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 23-2019-08-29-002 du 29 août 2019.

**Article 5** : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse et affiché dans les locaux de la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

Fait à Périgueux, le 1er janvier 2020

Pour la Préfète de la Creuse,  
L'administrateur des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne  
par intérim,

Frédéric FAGUET

